



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-224

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2022

Sommaire

Direction de la Mer / Département Développement durable Maritime

R02-2022-08-18-00002 - 20220818 Decheance aout sign (4 pages)

Page 3

Direction de la Mer

R02-2022-08-18-00002

20220818 Decheance aout sign



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION
PORTANT DECHEANCE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Le Préfet,

VU le code des transports et notamment les articles L5142-1 et suivants, et R5142-1 et suivants ;

VU le code des transports et notamment ses articles L5141-1 et suivants et R5141-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 218-72 et R218-6 ;

VU le décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le décret du président de la République du 05 février 2020 portant nomination de M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral R02-2020-02-24-018 du 24 février 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Nicolas LE BIANIC, Directeur de la Mer de la Martinique ;

CONSIDÉRANT que les navires « Rendez-vous » et « Belem-Ato » de pavillon et d'immatriculation inconnus ainsi que les quatre navires de nom, pavillon et d'immatriculation inconnus, situés à proximité du centre nautique Neptune, au Morne Cabri, commune du Lamentin (Martinique), en annexe de la présente décision, entravent de façon prolongée l'exercice des activités maritimes, littorales et portuaires et qu'ils représentent un danger pour la navigation et l'environnement ;

CONSIDÉRANT l'absence d'équipage à bord, l'inexistence de mesures de manœuvre de ces six navires et de la perte de flottabilité de trois d'entre eux ;

CONSIDÉRANT l'état d'abandon ou l'état d'épave des navires au sens du code des transports ;

CONSIDÉRANT l'absence des propriétaires connus des navires « Rendez-vous » et « Belem-Ato » de pavillon et d'immatriculation inconnus et des quatre navires de nom, pavillon et d'immatriculation inconnus ;

CONSIDÉRANT qu'aux dates du 04 mars et du 19 avril 2022, l'affichage de la publicité réglementaire a été effectuée en mairie du Lamentin, sur le site internet de la direction de la mer ainsi que par voie de presse (site internet RCI Martinique) et que depuis cette date les propriétaires n'ont pas revendiqué leur bien ;

CONSIDÉRANT la demande d'enlèvement d'épaves et de navires abandonnés portée par le parc naturel marin de la Martinique ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les propriétaires des navires « Rendez-vous » et « Belem-Ato » de pavillon et d'immatriculation inconnus et les propriétaires des quatre navires de nom, pavillon et d'immatriculation inconnus situés à proximité du centre nautique Neptune, au

Morne Cabri, commune du Lamentin, en annexe de la présente décision, sont déclarés déchus de leur droit de propriété.

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'un marché public d'enlèvement et de déconstruction, les deux navires de pavillon et d'immatriculation inconnus et les quatre navires de nom, pavillon et d'immatriculation inconnus, en annexe de la présente décision, sont cédés au parc naturel marin de la Martinique, SIRET n°13002591900809, sise à 1 rue des pionniers, quartier Texaco, 97200 Fort-de-France, pour démantèlement à compter de la date de publication de la présente décision.

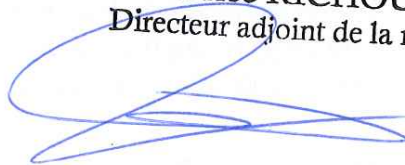
ARTICLE 3 : La décision de déchéance de droit de propriété ne fait pas obstacle au recouvrement sur le propriétaire des frais engagés à raison de l'intervention de l'autorité compétente.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le 10 AOUT 2022

Pour le Préfet de la Martinique et par délégation,

Fabrice RICHOU
Directeur adjoint de la mer



Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification pour les destinataires ou de sa publication pour les tiers.

La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ANNEXE

navire n°17



Caractéristiques

Type de navire : catamaran
Immatriculation : inconnu
Nom de navire : inconnu
Longueur : entre 8 et 12 mètres
Couleur : blanche
Matériaux : polyester
Localisation : mangrove, au Morne Cabri, commune du Lamentin
Autre : coulé, cassé en deux

navire n°19



Caractéristiques

Type de navire : voilier monocoque
Immatriculation : inconnu
Nom de navire : inconnu
Longueur : plus de 12 mètres
Couleur : blanche
Matériaux : polyester
Localisation : mangrove, au Morne Cabri, commune du Lamentin
Autre : démâté

navire n°20



Caractéristiques

Type de navire : voilier monocoque
Immatriculation : inconnu
Nom de navire : inconnu
Longueur : entre 8 à 12 mètres
Couleur : blanche
Matériaux : polyester, bois
Localisation : mangrove, au Morne Cabri, commune du Lamentin
Autre : démâté

navire n°26



Caractéristiques

Type de navire : voilier monocoque
Immatriculation : inconnu
Nom de navire : Rendez-vous
Longueur : entre 8 et 12 mètres
Couleur : blanche
Matériaux : polyester
Localisation : mangrove, au Morne Cabri, commune du Lamentin
Autre : état dégradé

navire n° 33



Caractéristiques

Type de navire : voilier monocoque
Immatriculation : inconnu
Nom de navire : Belem - Ato
Longueur : entre 8 et 12 mètres
Couleur : blanche et liseret rouge
Matériaux :
Localisation : mangrove, au Morne Cabri, commune du Lamentin
Autre : état dégradé

navire n°36



Caractéristiques

Type de navire : moteur
Immatriculation : PP 8055...
Nom de navire : inconnu
Longueur : plus de 12 mètres
Couleur : blanche
Matériaux : polyester
Localisation : mangrove, au Morne Cabri, commune du Lamentin
Autre : état dégradé